



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 28 avril 2016

Présidence : Mme Anne-Thérèse Guyaz

Objet : Rapport-Préavis n° 2016/06 – Traitement et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2016/06,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE, après amendement (§ vacations horaires)

de fixer, pour la législature 2016 - 2021, les indemnités de la Municipalité comme suit :

Traitements annuels fixes

Syndic : Fr. 50'000.00
Municipaux : Fr. 38'000.00

+ indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre.

Dans ces montants fixes sont compris pour les municipaux :

- Fr. 1'200.00 d'indemnité fixe pour voiture (dans les communes limitrophes).
- Fr. 800.00 d'indemnité de téléphone.
- Fr. 400.00 d'allocation forfaitaire pour frais divers.

Pour le Syndic :

- Fr. 1'500.00 d'indemnité fixe pour voiture (dans les communes limitrophes).
- Fr. 1'000.00 d'indemnité de téléphone.
- Fr. 500.00 d'allocation forfaitaire pour frais divers.

Vacations horaires

Fr. 59.00 l'heure (~~Fr. 62.00~~) + indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre.

Si participation communale à une caisse de pension : **Fr. 55.00 l'heure** (~~Fr. 57.00~~).

Pour jours de vacances sur l'ensemble des traitements et vacations :

- + 8.33% jusqu'à 49 ans ;
- + 10.64% jusqu'à 59 ans ;
- + 13.04% dès 60 ans.

Frais de voiture

Frais de voiture en dehors des communes limitrophes : Fr. 0.70 par km.

Ainsi délibéré en séance du 28 avril 2016.

La Présidente



Anne-Thérèse Guyaz

La Secrétaire



Chantal Junod Napoletano